RAPPORT N° 568 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 2 NOVEMBRE 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 25 octobre au 1er novembre 2026. Il documente les cas de violations des droits humains commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, cinq (5) personnes ont été violemment battues, puis arbitrairement arrêtées et détenues dans la même province de Bujumbura.

Ces nouveaux cas s'ajoutent à ceux documentés dans le rapport précédent, qui faisait état d'un (1) enfant tué et d'un (1) autre blessé par l'explosion d'une grenade dans la province de Bujumbura et de deux (2) officiers de la Police Nationale du Burundi arbitrairement arrêtés et détenus dans la même province de Bujumbura.

1. Violation du droit à l'intégrité physique et du droit à la liberté de mouvement

- Le lundi 26 octobre 2026, vers 20 heures, Noël Nshimirimana, chef de la colline de Cabiza, dans la zone de Mudubugu, commune de Mpanda, province de Bujumbura, accompagné d'Imbonerakure[1], ont violemment battu cinq personnes : Jean Miburo alias « *Masogisi* », Issa, François Butoyi, Christine prénommée « *Kiramvu* » et une personne connue sous le surnom de « *Mbarasi* ». Les faits se sont déroulés à la 2ème transversale de la colline de Cabiza, lors d'une manifestation spontanée visant à dénoncer la réattribution illégale, de certaines parcelles qui avaient été incorporées, depuis plus de 10 ans, dans la réserve naturelle de la Rukoko.

  Selon des témoins oculaires, le chef de colline Cabiza aurait attribué, sur base de corruption, des parcelles à des personnes étrangères au processus d'expropriation par l'*Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE),* notamment des personnes en provenance notamment de la ville de Bujumbura, de Gihanga et Mpanda.

[1] *Membres de la Ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).*

SOS-TORTURE

Les mêmes sources précisent que les cinq personnes interpellées, considérées comme les meneurs de ce mouvement de revendication populaire, ont été arbitrairement arrêtés vers 22 heures, puis conduites au cahot de la police de Gihanga à bord du véhicule du chef de colline de Cabiza. Elles ont été libérées deux jours plus tard, soit le mercredi 28 octobre 2026.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à prendre des mesures urgentes et appropriées afin de venir en aide aux populations en détresse et de sanctionner les responsables, conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.